

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC176

présenté par

M. de Mazières, M. Hetzel et Mme Genevard

ARTICLE 24

Après l'alinéa 68, insérer l'alinéa suivant :

« La Cité historique est dotée d'outils de médiation et de participation citoyenne. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

De nombreux territoires associent actuellement PSMV, ZPPAUP, AVAP aux conventions types "Ville et Pays d'Art et d'Histoire", ou "Petites cités de caractère". La combinaison outils de médiation/urbanisme patrimonial produit une dynamique locale et une appropriation citoyenne de la valeur des patrimoines qu'il convient de renforcer et généraliser.